



Prime de surencombrement 300€

FLASH INFO :

Nous l'annonçons dans un communiqué du 22 juillet dernier... c'est désormais chose faite.

► **FO Justice** vous informe de la parution, ce jour au Journal Officiel, de l'arrêté portant le montant de la « prime de surencombrement » de 100€ à 300€.
Cette mesure s'appliquera dès cette l'année (versement en décembre).

FO Justice se félicite de voir l'une de ses revendications aboutir !

Néanmoins, nous rappelons que cette mesure ne saurait nous satisfaire en l'état !

► La surpopulation pénale touche l'ensemble des personnels intervenant dans les établissements concernés. **Tous en subissent les conséquences, tous doivent absorber la charge de travail... tous doivent donc en bénéficier :** Personnels Administratifs, Techniques, d'Insertion et de Probation, Psychologues et personnels des autres corps.

FO Justice continue de revendiquer l'élargissement de cette prime à l'ensemble des agents affectés dans les établissements surencombrés !

FO JUSTICE, RÉSISTER, NE RIEN LÂCHER !

FO Justice – le 7 août 2026

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS